

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué par le Maire remplaçant, M.FRADIN Dominique, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> Octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

M.FRADIN Dominique, maire remplaçant, M.MOYÉ : adjoint ; Mme FRADIN V., M. ALLAIN P., Mme GLODT, M.GANDEMER, Mme FOUCHÉ, MM. LEROY, DEBLAISE, AUDEBERT, Mme COUDRET.

Absent excusé : M.HANOUILLE

Secrétaire : Mme GLODT Viviane

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 09 Septembre 2021

### **CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX**

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Gémozac et la mise en place du Service de Gestion Comptable de Royan au 1er septembre 2021 ;

M. le Maire fait part d'une convention qui pourrait être signée entre la collectivité et le comptable du SGC portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux. Cette convention

Précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité  
AUTORISE le maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

### **TRAVAUX AU CIMETIERE**

M.FRADIN Dominique propose d'aménager la partie centrale du carré 4 du cimetière. Après plusieurs esquisses faites par un conseiller et compte tenu des dimensions à respecter, il est décidé de faire référence au plan réalisé en 2008 suite à la reprise de concessions.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux, pour ce faire, du matériel sera loué.

### **DEMANDE ETUDES FUTUR LOTISSEMENT**

Il a été demandé une étude auprès d'un autre géomètre, celui-ci demande si la commune souhaite le faire en 2 tranches puisqu'il y aurait 20 parcelles.

Il est également demandé d'aménager un certain nombre de places de parking aux abords, voire supprimer des portions de haies pour en libérer.

MM Fradin et Allain P. doivent le rencontrer.

Le contrat de prêt est signé.

## QUESTIONS DIVERSES

- Un devis sera demandé pour élaguer les arbres derrière le bar restaurant
- Le crédit-bail pour la boulangerie se termine fin octobre. Le plan déposé sur [www.cadsatre.gouv.fr](http://www.cadsatre.gouv.fr) n'est pas correct, il y a eu une erreur suite au changement de numéros. En réalité la partie chocolaterie est toujours intégrée avec le numéro du parking. Un géomètre devra intervenir pour une division de parcelle et bornage.
- L'installation de l'abribus, place de la Vieille Forge, est en cours.
- Des travaux supplémentaires ont été réalisés Chez Chauvin, le montant s'élève à 4 205.44 € TTC.
- Impasse du Moulin, la commune est propriétaire de la totalité de la superficie.
- M.FRADIN rappelle aux conseillers de respecter les horaires de permanence pour la tenue du bureau de vote du dimanche 10 Octobre pour l'élection municipale partielle.

La séance est levée à 20 h 10